



SAVOIE ■■■ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

Bulletin d'inscription pour l'Aravis Snow Trail**Lundi 28 mars 2016**

Départ de la course à 9h

**Cochez la formule souhaitée :****Inscription jusqu'au dimanche 27 mars, 14h :**

- Inscription course soft à partir de 16 ans acquis : 15 €
- Inscription course expert à partir de 16 ans acquis : 15 €
- Inscription course extra soft (12-15 ans acquis) : 7 €
- Inscription « Croué Trail » (6-11 ans) : 2 €

Inscription sur place le jour de l'épreuve (le lundi 28 mars) :

- Inscription course soft à partir de 16 ans acquis : 20 €
- Inscription course expert à partir de 16 ans acquis : 20 €
- Inscription course soft extra (12-15 ans acquis) : 10 €
- Inscription « Croué Trail » (6-11 ans) : 4 €

Inscription coureurs et accompagnateur(s) au repas : x 10 € =

Règlement à l'ordre de « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »

Envoyer le tout à : Office de Tourisme du Val d'Arly/Bureau de La Giettaz

Aravis Snow Trail

Chef Lieu

73590 LA GIETTAZ

Nom : **Prénom :****Adresse complète :**

.....

Code Postal : **Ville :****TEL :** **E-mail :****Sexe :** M F **Date de Naissance :**

Photocopie de la licence F.F Athlétisme (N° visible et nom du club) ou

 OUI NON

Photocopie du certificat médical (seulement si vous n'avez pas de licence valide) :

 OUI NONParticipants mineurs : Je soussigné, _____
autorise mon enfant _____ à participer à l'épreuve.

L'inscription n'est validée que si elle est complète : Bulletin d'inscription dûment rempli, règlement (chèques ou espèces), photocopie de la licence ou du certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

Justificatif d'âge (pour les non licenciés). Autorisation parentale pour les mineurs

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve : OUI

FAIT LE : SIGNATURE :



SAVOIE ❑❑ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME



Règlement de l'Aravis Snow Trail 2016

ARTICLE 1 : L' «Aravis Snow Trail » est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz. L'épreuve aura lieu le lundi 28 mars 2016. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1200 et 1930 mètres d'altitude.

3 parcours :

- le Soft 12 km 750 m dénivelé +
- l'Expert 17 km 970 m de dénivelé +
- l'Extra soft 7 km 310 m de dénivelé + pour les 12-15 ans

Certaines portions seront enneigées, damées par des engins ou scooter des neiges. Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur au 04 79 32 91 90 ou par courriel : info@la-giettaz.com.

Nouveautés :

- **Heure du départ 9h**
- **Pour raison de sécurité : barrière horaire sur le grand parcours, dernier passage 10h00 au sommet de Bonjournal.**
Après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande boucle devront obligatoirement bifurquer sur le petit parcours, ils seront classés sur le petit parcours.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- Les secours sont assurés par le service des Pistes et les pompiers.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler. Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 3h30

ARTICLE 3 : PARTICIPATION/CATEGORIES

Les épreuves **soft et expert** sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans acquis.

Les catégories de cette épreuve sont pour chaque parcours :

Dames		Hommes	
Cat 1	CA – JU	Cat 4	CA- JU
	2000 - 1997		2000- 1997
Cat 2	ES- SE	Cat 5	ES – SE
	1996 - 1977		1996 - 1977
Cat 3	V1-V2-V3-V4	Cat 6	V1
	1976 et avant		1976 - 1967
		Cat 7	V2-V3-V4
			1966 et avant



SAVOIE ❑❑ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

Pour la course **extra soft**, cette épreuve est ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans acquis, licenciés ou non, course non chronométrée, classement à l'arrivée.

Il y aura 2 catégories pour ce parcours :

Filles

Cat 12-15 ans

2004 – 2001

Garçons

Cat 12-15 ans

2004 - 2001

ARTICLE 4 : PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à 11h30 au hameau du Plan, pied des pistes.

Seront récompensés les trois premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) de la **photocopie de la licence F.F.A.** ou de la **photocopie du certificat médical**, datant de **moins d'un an** à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

2) Du **paiement** des droits d'inscriptions :

Inscription jusqu'au 27 mars avant 14h :

- Inscription course parcours Soft / Expert : 15€

- Inscription course parcours Extra Soft 12-15 ans : 7€

Inscription sur place le jour de l'épreuve (28 mars 2016) :

- Inscription course parcours Soft / Expert : 20€

- Inscription course parcours Extra Soft 12-15 ans : 10€

Supplément repas coureurs et accompagnateurs : 10€

4) D'un **justificatif d'âge pour les non licenciés** (l'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

5) Du **bulletin d'inscription**.

6) De l'**autorisation parentale pour les mineurs**.

Clôture des engagements 45 minutes avant le départ, limité à 300 participants au total.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz – Chef Lieu – 73590 La Giettaz.
(Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).

La remise des dossards aura lieu le jour même de 07h30 à 08h30 au PC course au niveau du départ, au hameau du Plan.

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification.



SAVOIE ❑❑ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ. Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés. Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, qu'ils soient de route ou d'hébergement. Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet.

ARTICLE 7 : MATERIELS : Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre -10°C et 15°C, (collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence). L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre le froid. Les bâtons et les pointes sont autorisés. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre. Il est fortement recommandé d'emporter de l'eau avec soi, l'air étant très sec. Ravitaillement hors zone non autorisé. Assistance interdite. Raquettes interdites. Les chiens sont interdits. Les glissades avec ou sans support sont interdites.

ARTICLE 8 : ABANDON Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre son dossard au contrôle d'arrivée. Tout dossard non restitué entraînera des poursuites et **sera facturé 20€**. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation. PC course ou bénévoles.

ARTICLE 9 : MISES HORS COURSE Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.)
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 9h00 lundi 28 mars 2016)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détrit : punch power etc.)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.



SAVOIE ❑❑ MONT-BLANC

OFFICE DE TOURISME

ARTICLE 10 : COMMODITÉS Parking à proximité dans le hameau du Plan. En arrivant par Flumet, traverser le village de La Giettaz pour ensuite prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques. En arrivant par le col des Aravis, prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques avant de traverser le village.

1 ravitaillement est prévu durant la course (solide et liquide). Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course.

ARTICLE 11 : SECURITÉ Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 12 : ETHIQUE Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.

ARTICLE 13 : MEDIATISATION Tout participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, et ce pour une durée illimitée.

ARTICLE 14 : ASSURANCE L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.